



Séance du Conseil Municipal du vendredi 23 septembre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE SEIZE le VENDREDI VINGT TROIS SEPTEMBRE à DIX HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 16 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de SEPTEMBRE.

Sous la présidence de **M. Jacques BOMPARD, Député Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-France LORHO, M. Gérald TESTANIERE, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoints**

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votant : 34

Mme Edmonde RUZE, M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe MARTIN, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE, Mme Sandy TRAMIER, M. Guillaume BOMPARD, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Fabienne HALOUI, **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés :

M. Jean-Christian CADENE	qui donne pouvoir à	Mme Muriel BOUDIER
M. Michel BOUYER	qui donne pouvoir à	M. Jean-Michel BOUDIER
Mme Danièle AUBERTIN	qui donne pouvoir à	Mme Anne CRESPO
M. Bernard EICKMAYER	qui donne pouvoir à	M. Xavier MARQUOT
Mme Danielle GARNAVAUX	qui donne pouvoir à	Mme Marcelle ARSAC
Mme Chantal GRABNER	qui donne pouvoir à	Mme Marion STEINMETZ ROCHE
Mme Carole PERVEYRIE	qui donne pouvoir à	M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX	qui donne pouvoir à	M. Guillaume BOMPARD
Mme Anne-Marie HAUTANT	qui donne pouvoir à	Mme Christine BADINIER
Mme Caroline BOIS	qui donne pouvoir à	M. Gilles LAROYENNE

Absent : M. Alexandre HOUPERT

Mme Marie-France LORHO a quitté la séance à partir du dossier N° 8 et a donné pouvoir à M. Gérald TESTANIERE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guillaume BOMPARD est nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Député Maire demande de respecter une minute de silence à la suite du décès de la mère de Madame Chantal GRABNER.

Puis il donne la parole à Madame Marie-Thérèse GARMARD qui délivre une information sur la possibilité offerte aux Orangeois de bénéficier d'une « mutuelle communale ».

RAPPORTEUR : Marie-France LORHO

1 DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A L'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS COMMUNAUX SIS AVENUE DE VERDUN

👉 Le Conseil Municipal **DECIDE** de consulter le service France Domaine afin qu'il évalue la valeur vénale des parcelles cadastrées section AW n° 120 et 330, **ADOpte** le principe de l'aliénation de gré à gré des biens communaux susvisés et **PRECISE** qu'une seconde délibération devra intervenir, afin de préciser les conditions, en particulier le prix, au vu de l'estimation du service France Domaine

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR**

ADOpte A LA MAJORITE



2 AVENUE HELIE DENOIX DE SAINT MARC – RETROCESSION DE TERRAINS ENTRE L'ETAT – LA COMMUNE ET MONSIEUR GEMELLI

👉 Le Conseil Municipal **DECIDE DE DESAFFECTER ET DECLASSER** du domaine public communal une surface d'emprise de 45 m², correspondant à la parcelle cadastrée section I n° 2257, **DE CEDER** ladite parcelle à Monsieur Lionel GEMELLI et **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section I n° 2260, d'une surface de 87 m², appartenant à l'Etat

**2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR**

ADOpte A LA MAJORITE



3 AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR ROUTE DE CAMARET / RUE DES VIEUX REMPARTS (EMPLACEMENT RESERVE N° 31 AU PLAN LOCAL D'URBANISME) -- ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN A DETACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N° 347 APPARTENANT AUX COPROPRIETAIRES REPRESENTES PAR LE SYNDIC FONCIA FABRE GIBERT

👉 Le Conseil Municipal **ACCEPTTE** l'acquisition à titre gracieux d'une bande de terrain de 148 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section AI n° 347, appartenant aux copropriétaires représentés par le syndic Foncia Fabre Gibert, et **PRECISE** que ladite bande de terrain fera l'objet d'un classement dans le domaine public communal après réalisation des travaux d'aménagements publics

**2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR**

ADOpte A LA MAJORITE

4 APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE DU RESTAURANT DENOMME « LA COMEDIE » SIS 470 BOULEVARD EDOUARD DALADIER

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le cahier des charges, **AUTORISE** le lancement de la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession dudit fonds de commerce et **DONNE ACTE** de la possibilité, pour la Commune, de consentir une location gérance dans l'attente de cette rétrocession

1 REFUS DE VOTE (Mme HALOUI)
2 VOIX CONTRE (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
31 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



5 APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'O.P.A.H. MULTISITES « CENTRES ANCIENS » DE LA C.C.P.R.O.

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°2 à la convention d'OPAH multi sites « centres anciens » de la CCPRO et **AUTORISE** sa signature

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



6 ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION BO N° 110 SIS 2 PLACE DU CLOITRE APPARTENANT AUX CONSORTS LAURENS-BERGE

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ACQUERIR** la propriété cadastrée section BO n° 110 appartenant aux Consorts LAURENS-BERGE

1 ABSTENTION (Mme HALOUI)
33 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



7 LIAISON IMPASSE D'AUTRICHE /RUE D'ITALIE (EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 60 AU P.L.U.) ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAINS APPARTENANT A LIDL FRANCE SNC

↳ Le Conseil Municipal **ACCEPTTE** l'acquisition à titre gracieux de la bande de terrain de 643 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AS n° 85 appartenant à la SNC LIDL France

2 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT et Mme BADINIER)
32 VOIX POUR

ADOPTE A LA MAJORITE



RAPPORTEUR : Gérald TESTANIERE

8

BUDGET ANNEXE – PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2015

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE REPRENDRE** les résultats constatés de l'exercice 2015 à savoir : Excédent d'exploitation = + 32 338,10 € et **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2015

**3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



9 **BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE - EXERCICE 2016
BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget supplémentaire de ce budget annexe

**3 ABSTENTIONS (Mme HAUTANT, Mme BADINIER et Mme HALOUI)
31 VOIX POUR**

ADOPTE A LA MAJORITE



10 **RACCORDEMENT D'UNE SIRENE ETATIQUE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION AUX
POPULATIONS (S.A.I.P) - CONVENTION ENTRE L'ETAT, LE SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE D'ORANGE - INSTALLATION
CENTRE DE SECOURS POMPIERS D'ORANGE**

↳ Le Conseil Municipal **ACCEPTTE** le principe d'installation du système d'alerte et d'information aux populations (S.A.I.P.), au Centre d'Incendie et de Secours et **APPROUVE** la convention entre l'Etat, représenté par le Préfet du Département de Vaucluse, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la Commune d'Orange.

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Marie-Thérèse GALMARD

11 **CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D'ORANGE AU FONDS DEPARTEMENTAL UNIQUE DE
SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

↳ Le Conseil Municipal **ADOPTE** le principe d'une participation financière de la Commune d'Orange au Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement et **DIT** que le montant de cette participation s'élèvera à 0,1068 € par habitant soit un montant total arrondi à 3 192,00 €

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



12 POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE POUR LES ANNEES 2015-2020- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions aux acteurs comme mentionné dans le tableau ci-dessous

ACTEURS	TYPE D'ACTION	MONTANT
Association AMAV	Développement de ses permanences	2 000
Association Laissez les fers	Accompagnement à l'emploi	2 000
Association Bouquins Malins	Littérature jeunesse	2 000
Association RHESO	Aide aux victimes de violences conjugales	1 000
Association SCO	Animation par le sport	2 000
Hand Bal Club d'Orange	Animation par le sport	2 000
Association Jeux Jubil	Animation par le jeu	2 000
Association ASON	Sport au féminin	3 000
Association ASON	Opération Quartier de Haut Niveau	2 000
		18 000

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



13 CONTRAT DE VILLE - ADOPTION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ANRU DU QUARTIER DE L'AYGUES

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Protocole de Préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional l'Aygues et **AUTORISE** le lancement des études dont la commune a la maîtrise d'ouvrage

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



14 POLITIQUE DE LA VILLE – BOURSE MUNICIPALE D'AIDE A L'ACCES AU PERMIS DE CONDUIRE – APPROBATION DU REGLEMENT ET DE LA CONVENTION

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** le dispositif d'octroi d'une « Bourse d'aide à l'accès au permis de conduire » en échange d'heures de travail effectuées dans un service communal, la composition de la commission d'attribution, les termes du règlement de ladite bourse et ceux de la convention à passer avec chaque candidat et auto-écoles et **FIXE** le montant de l'aide à 300 € par candidat répondant aux critères d'attribution

34 VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE



Monsieur le Député Maire a adressé deux rappels à l'ordre en l'encontre de Madame HALOUI qui, dès le début et tout au long de la séance, troublait l'ordre et les débats.

Cette dernière a persisté à troubler les travaux de l'assemblée.

Il a fait lecture de l'article 29 « Police des débats » du règlement intérieur du Conseil Municipal, précisant la procédure d'expulsion d'un élu pour de tels faits. Un vote à main levée a ainsi eu lieu pour prononcer l'expulsion de Madame HALOUI. Après ce vote, Monsieur le Député Maire a informé l'intéressée qu'il n'appliquerait pas cette mesure si elle ne perturbait plus le bon fonctionnement de l'assemblée.

Madame HALOUI persistant dans ses agissements, il a décidé d'appliquer l'expulsion et a prononcé une suspension de séance. Toutes les personnes présentes ont été invitées à quitter la salle.

Madame HALOUI ne la quittant pas, le Directeur Général des Services lui a demandé de sortir, sans succès.

Face à ce refus, dans le hall, Monsieur le Député Maire a déclaré qu'il avait décidé que la séance ne reprendrait pas et que l'examen des dossiers restants serait reporté à une date ultérieure, plutôt que de faire appel aux forces de l'ordre.

La séance est donc levée à 11 heures 30

**Vu pour être affiché le :
et publié sur le site internet de la Ville**

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à la procédure définie par la loi du 17 juillet 1978 codifiée dans l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Député-Maire,

JACQUES BOMPARD.